

Venzolasca, le 07 octobre 2019

COURRIER ARRIVÉE
LE ... 14/10/19 ...
N° ... 19 - 935 ...

Le Maire
A
M. Le Président du Conseil exécutif
Collectivité de Corse

20187 Ajaccio

N/R : AA/MV/2019
V/R : JB/AM/19.798

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Par courrier en date du 10 juillet 2019, vous avez saisi la commune en tant que Personne Publique Associée au titre des articles L4424-14 et L4424-13 du code général des collectivités territoriales.

Cette saisine fait référence à la nouvelle cartographie des espaces stratégiques Agricoles (ESA) arrêtée par le Conseil Exécutif de Corse le 02 juillet 2019 dans le cadre de la première modification simplifiée du PADDUC.

Nous avons constaté avec satisfaction que la première consultation réalisée par l'intermédiaire d'un logiciel géomatique a été prise en compte. Notre commune est effectivement passée de 1228 hectares d'ESA à 1216 hectares après cette consultation.

La nouvelle cartographie que vous nous présentez en annexe du courrier, ainsi que la carte d'évolution de la tache urbaine fournie, appellent toutefois de notre part les observations qui suivent.

1-Concernant l'évolution de la tache urbaine.

Vous présentez dans cette carte (annexe 1) l'évolution de la tache urbaine selon trois catégories de consommation des espaces : avant PADDUC, après PADDUC et hors ESA. Hormis les ajustements développés dans le point suivant, nous ne remettons pas en cause les limites de la tache urbaine. Cependant, il apparaît que certains espaces attribués à une consommation post-PADDUC soient en réalités bâti avant 2015.

La première partie du document annexé à ce courrier indique les principales erreurs de classement, photographie aérienne antérieure à 2015 à l'appui.

2-Concernant les espaces bâtis

Malgré la bonne prise en compte de la première consultation, des ajustements sont encore à réaliser dans les zones bâties. Ces secteurs sont détaillés en annexe du présent courrier.

Nous soulevons également la question de la compatibilité entre un parc photovoltaïque et son classement en ESA.

3-Concernant les espaces naturels et les fortes pentes

Lors de la première consultation, il ne nous a pas été possible de faire remonter les informations concernant des espaces agricoles localisés sur des espaces naturels à forte valeur environnementale. Pourtant, les zones humides, les ripisylves ou encore les plages et leurs arrières-dunes sont des milieux essentiels à la biodiversité. Ils participent aux trames verte et bleue, soit en tant que réservoir, soit en tant que corridors écologiques.

D'autre part, des secteurs de forte pente (supérieurs à 15%) sur la partie montagne de la commune sont identifiés en ESA. Nous avons superposé la carte des pentes supérieures à 15% et le projet d'ESA afin d'attirer votre attention sur ces erreurs matérielles.

A ce titre, la dernière partie de l'annexe fait référence à ces espaces présents sur la commune.

4-Proposition de classement en ESA

Certains espaces non retenus par votre proposition nous semblent aptes à accueillir des exploitants agricoles, ou en accueillent déjà.

Nous vous proposons de classer en ESA ces secteurs décrits dans la quatrième partie de l'annexe.

En conclusion, je vous invite à poursuivre la nécessaire modification de la carte des ESA en tenant compte de ces observations, reflet de la réalité du territoire de ma commune. Je reste à votre disposition, ainsi que mes services, pour éclaircir tout point qui vous semble utile et, si nécessaire, organiser une réunion de travail.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



FEDERICI Balthazar

**Annexe à l'avis
sur la modification n°1 du PADDDUC**

Commune de Venzolasca

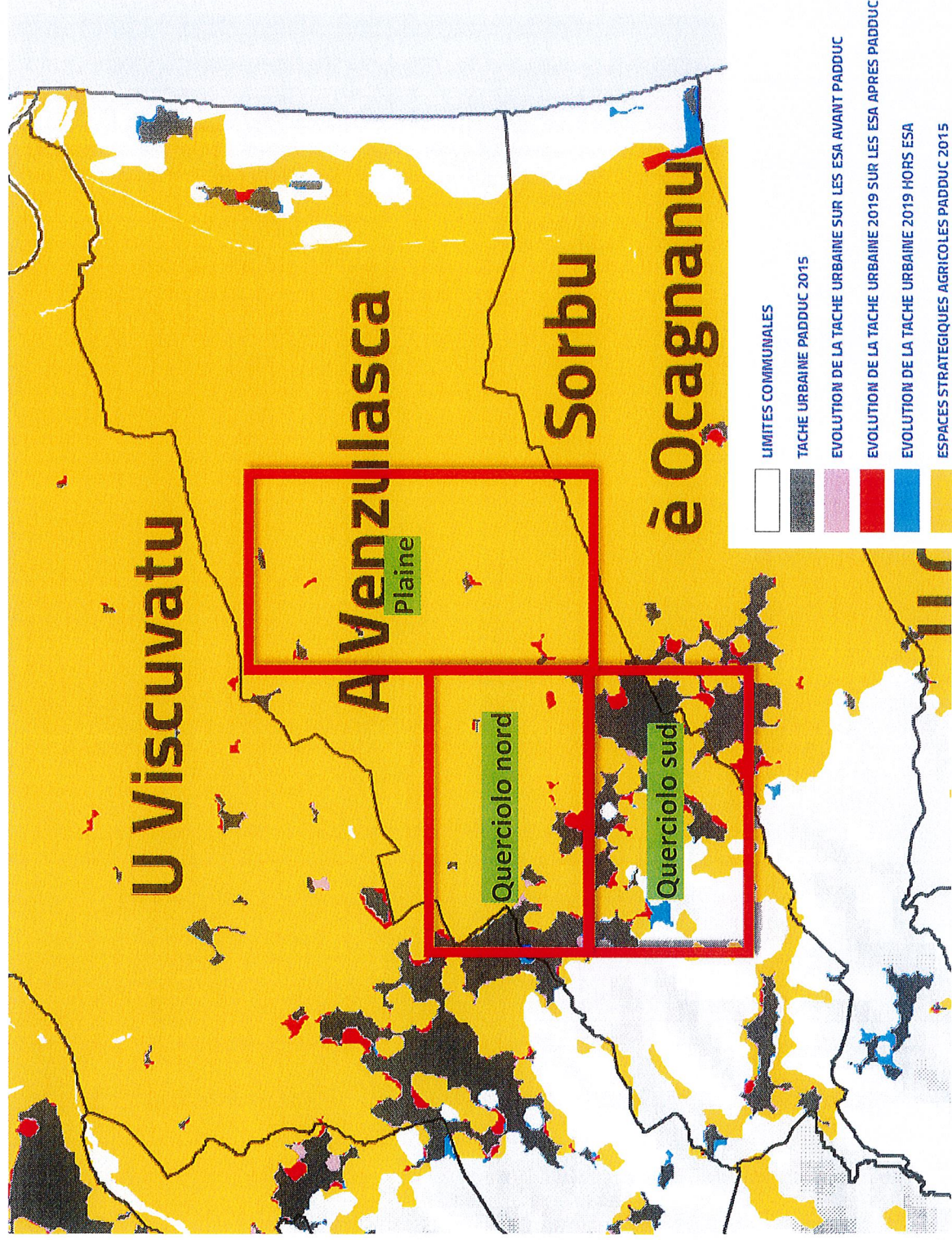
Partie 1 : observations concernant l'évolution de la tache urbaine

Partie 1 : observations concernant l'évolution de la tache urbaine

La cartographie en annexe 1 identifie les évolutions de la tache urbaine prise en compte dans l'élaboration des nouveaux ESA.

Notre attention s'est portée sur les évolutions en rouge vif (évolution de la tache urbaine 2019 sur les ESA après PADDUC, dès lors qu'elles sont de taille conséquente.

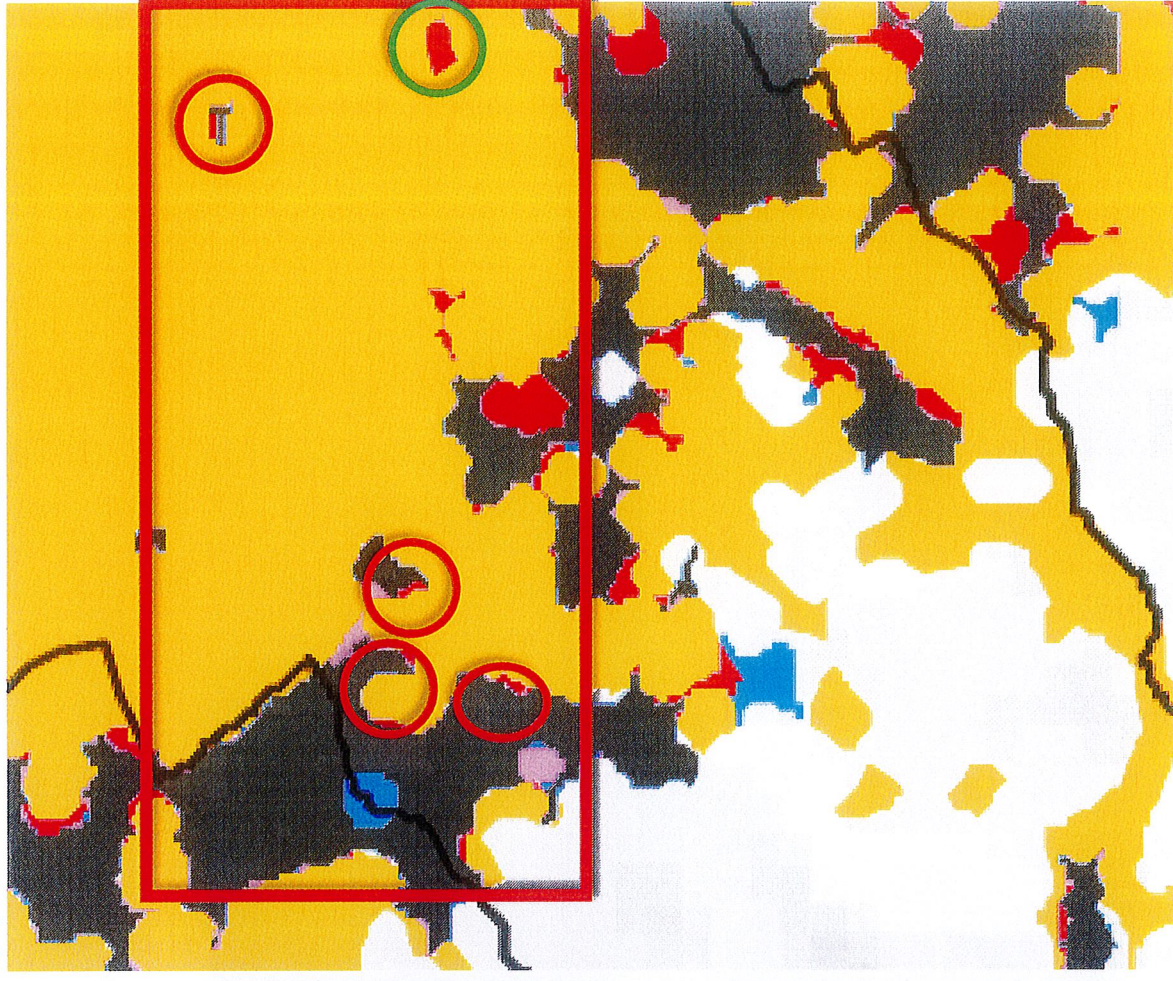
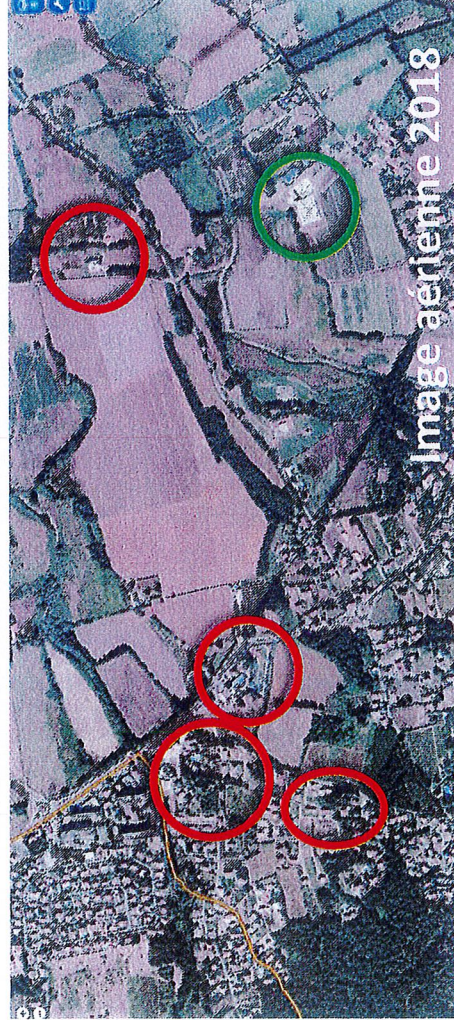
Les diapositives suivantes constituent un zoom sur les points litigieux, dont nous confirmons une urbanisation antérieure à 2015.



Partie 1 : observations concernant l'évolution de la tache urbaine

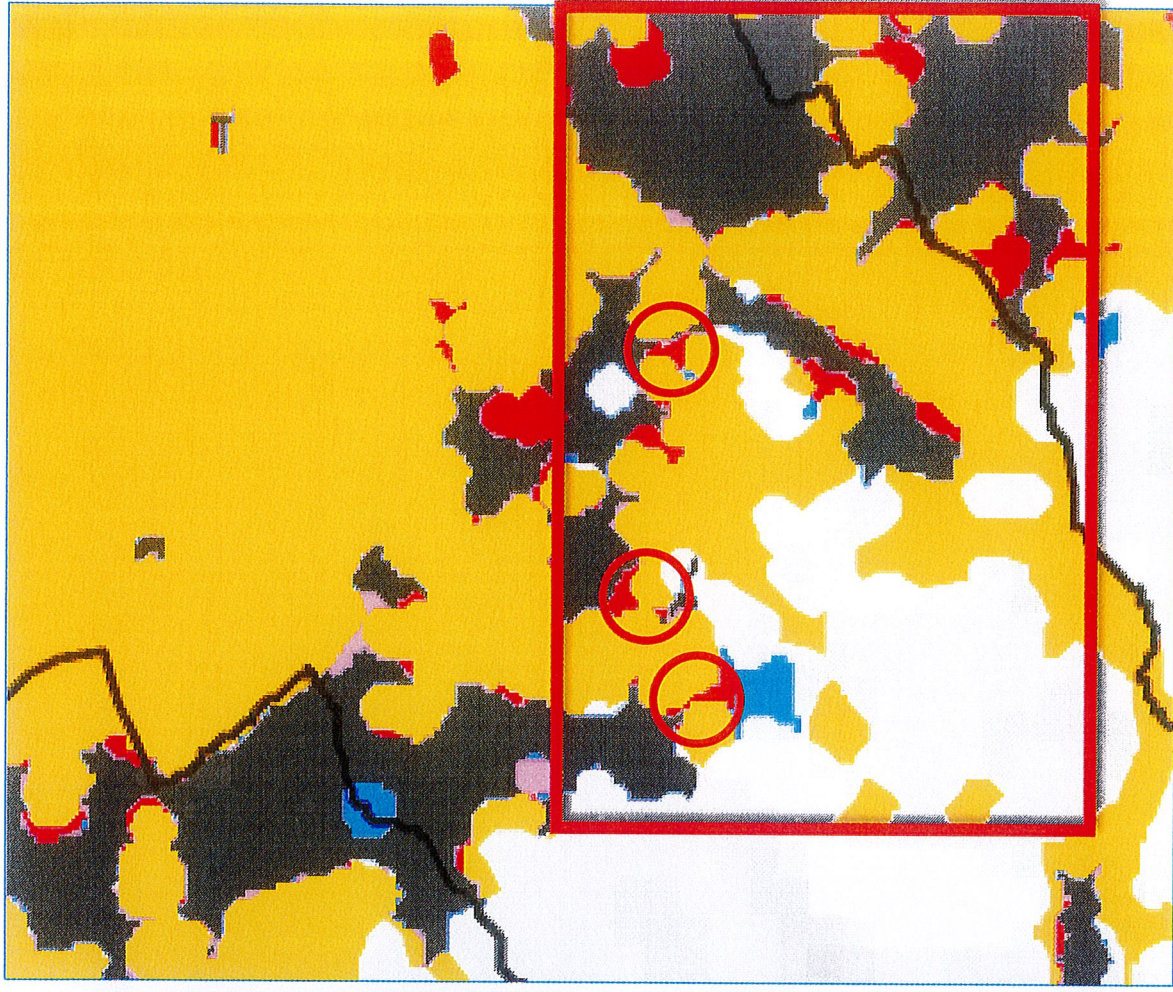
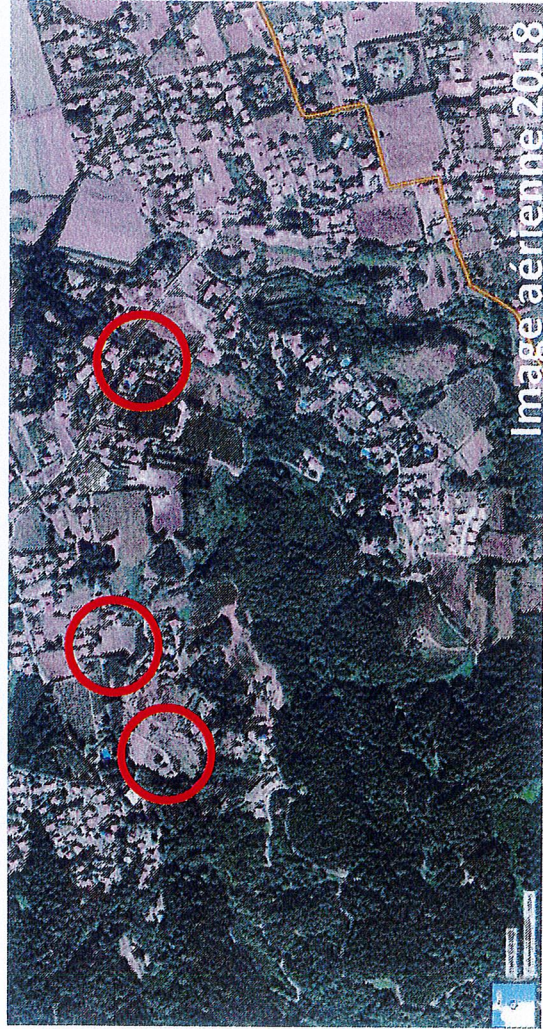
Tous les espaces indiqués ci-contre semblent bâtis avant 2015.

Seul le secteur en vert présente une extension de son bâti, et non pas une consommation intégrale comme sur la carte. Cette extension est, de plus, liée à un usage agricole.



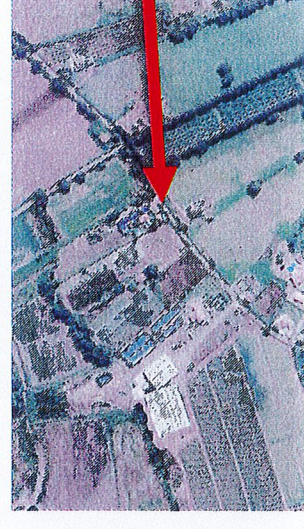
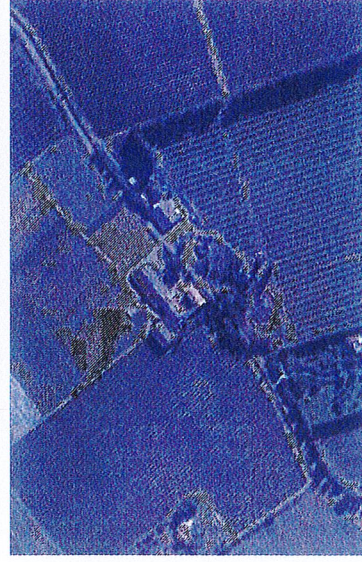
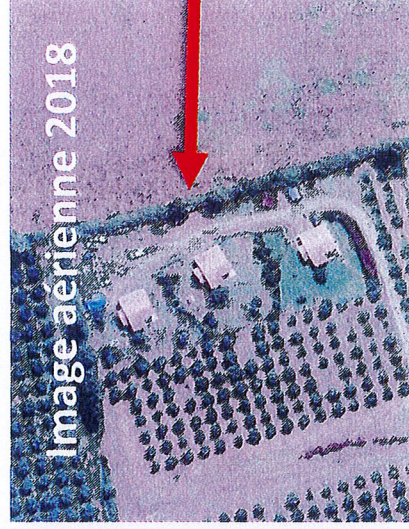
Partie 1 : observations concernant l'évolution de la tache urbaine

Tous les espaces indiqués ci-contre semblent bâtis avant 2015.

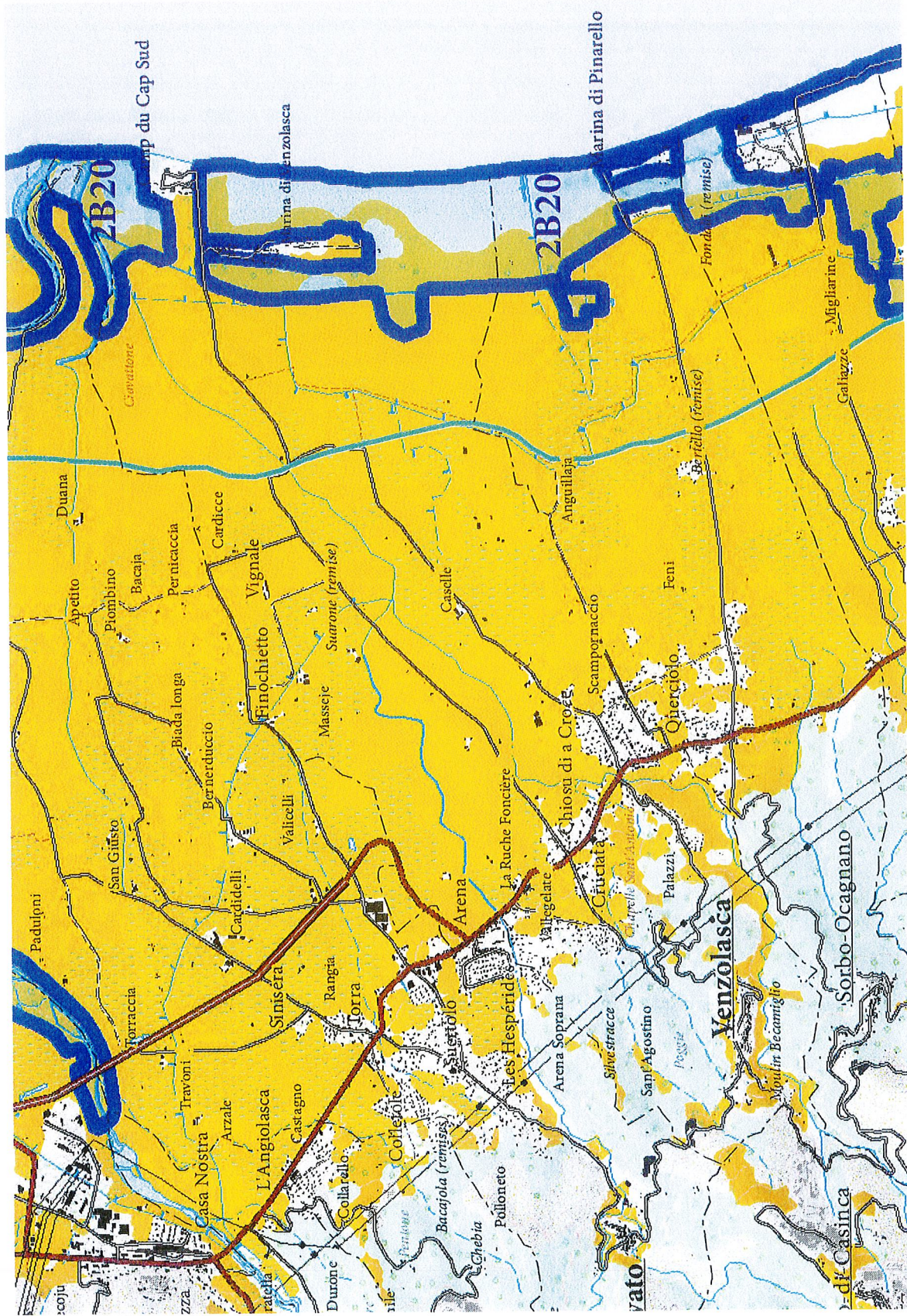


Partie 1 : observations concernant l'évolution de la tache urbaine

Tous les espaces indiqués ci-dessous semblent bâtis avant 2015.
Certains concernent des bâtiments à usage agricole.



Partie 2 : observations concernant les parties urbanisées

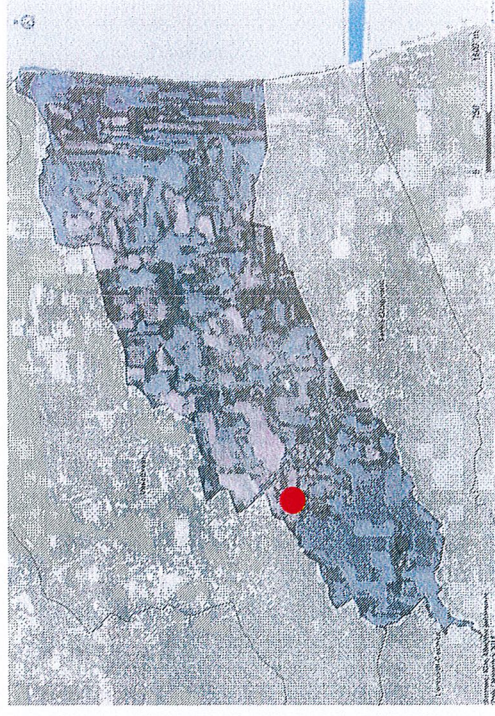
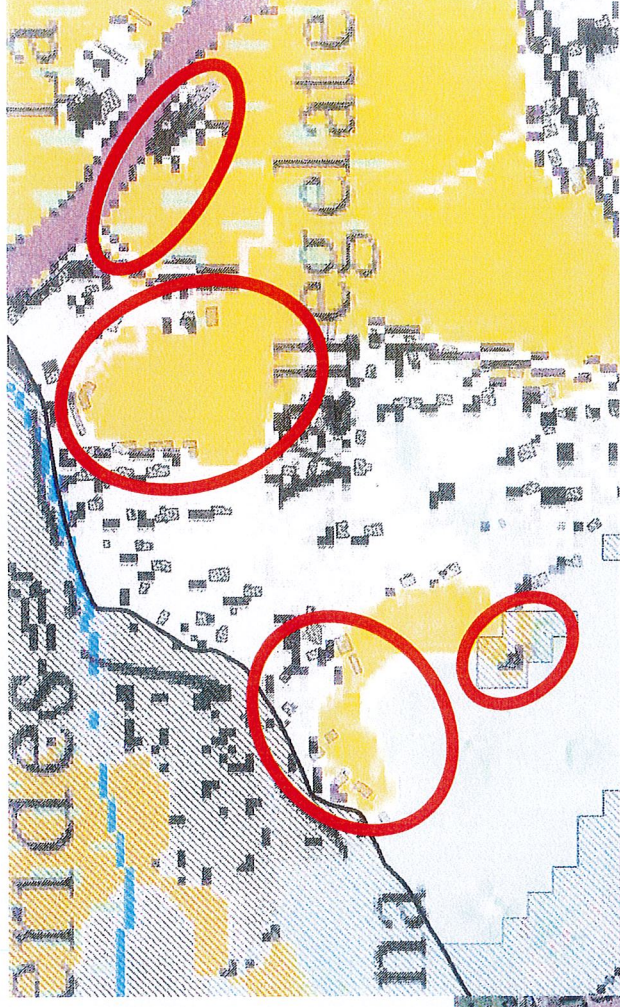
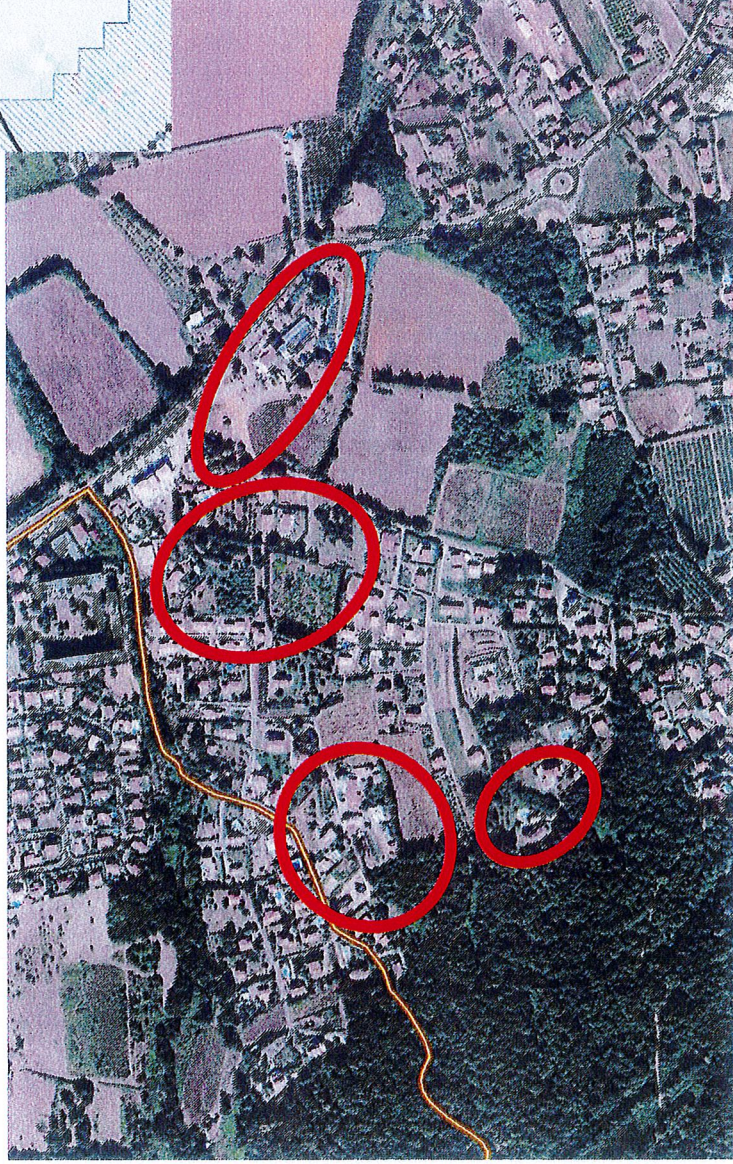


Partie 2 : observations concernant les parties urbanisées

A l'est, les ESA semblent être localisés sur des habitations existantes.

Le plus à l'est, le long de la RT10, l'ESA est situé sur le parking commercial de La Ruche Foncière. Cet établissement fait parti de l'arsenal économique de la commune.

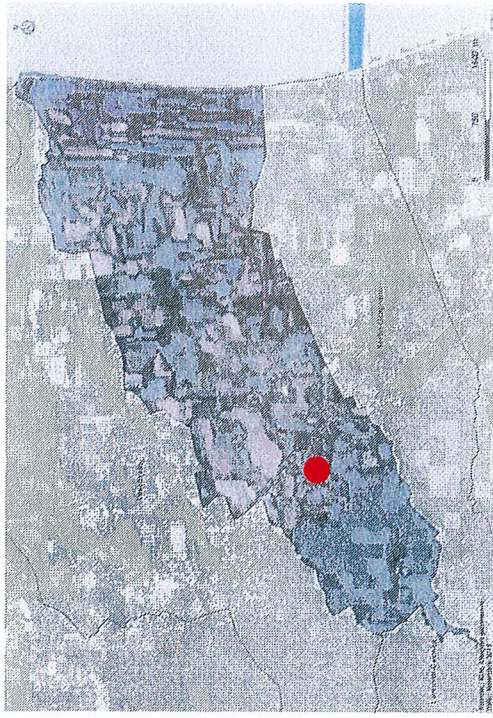
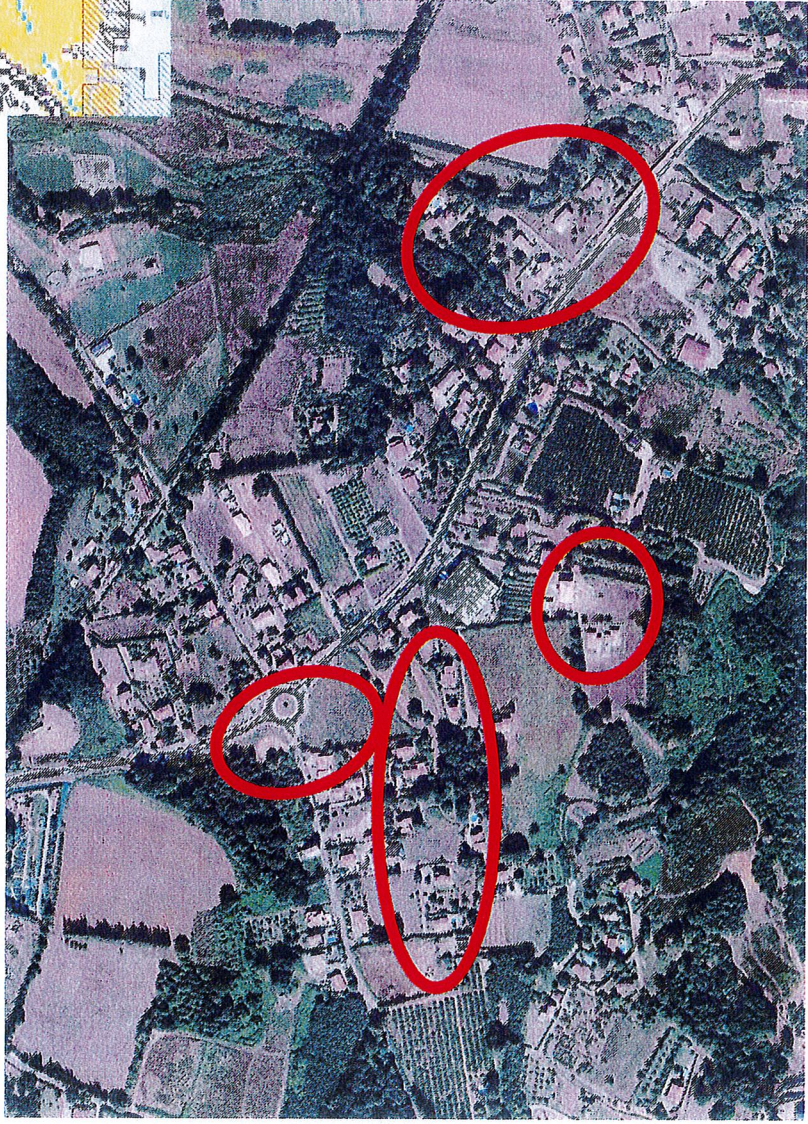
Au centre, la localisation « en dent creuse » des trois parcelles encore non bâties ne présentent plus à notre sens de caractère stratégique. La proximité des habitations est source de conflit avec un potentiel exploitant.



Partie 2 : observations concernant les parties urbanisées

De nombreuses poches d'ESA au milieu de l'ensemble bâti de Querciole semblent inappropriées à un usage agricole. Pour rappel, Querciole, à cheval sur deux communes, rassemble les caractéristiques d'une petite agglomération.

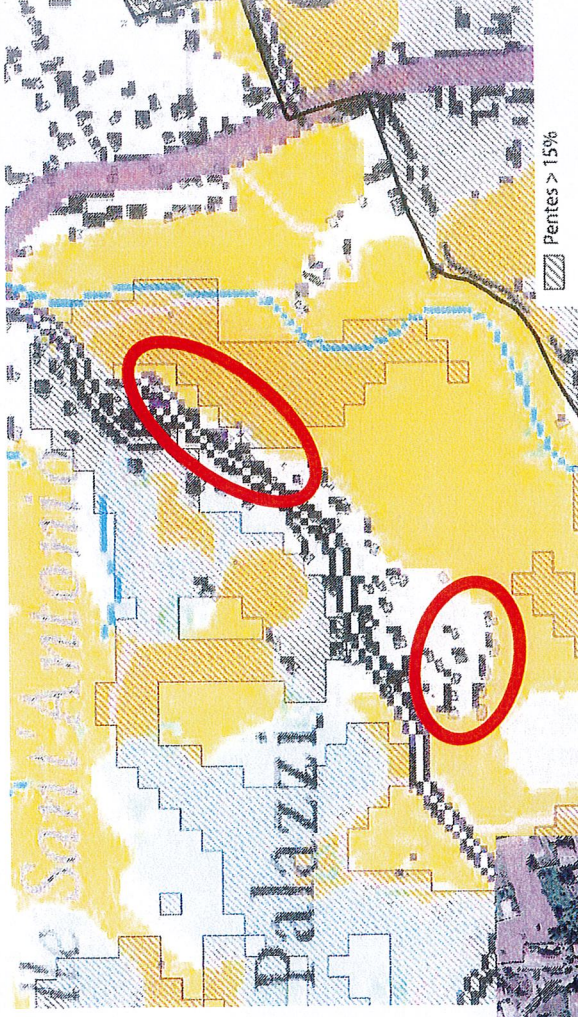
La partie la plus au nord correspond à un camion à pizza pérenne et au projet d'agrandissement de l'école (cantine et parking) à proximité du nouveau giratoire, véritable entrée urbaine de Querciole.



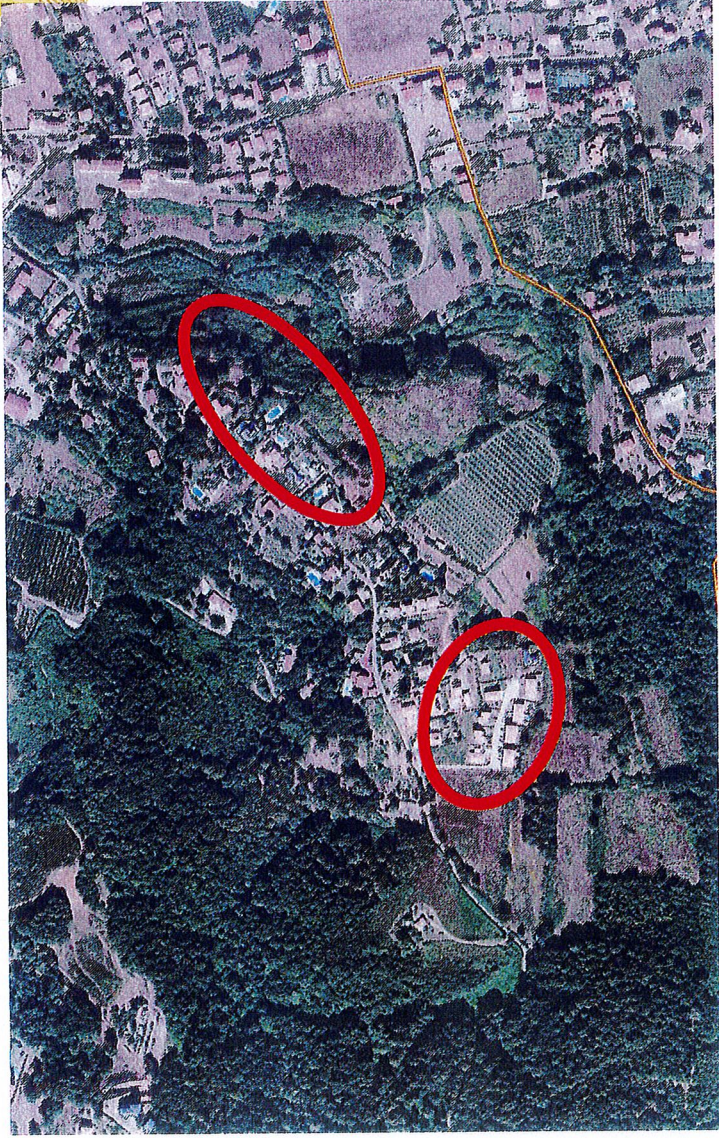
Partie 2 : observations concernant les parties urbanisées

Les ESA en limite des constructions aux Palazzi semblent empiéter sur les espaces bâtis.

Un recul plus net par rapport au bâti porterait moins à confusion.



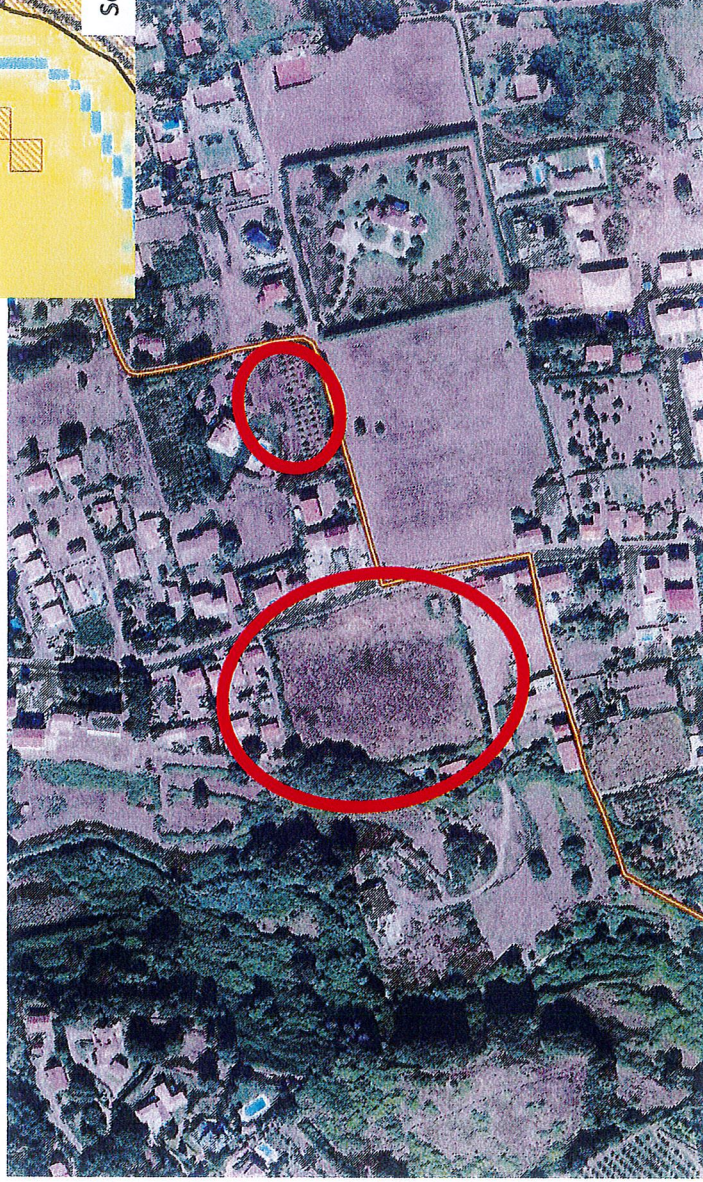
Source des reliefs : Agence d'urbanisme



Partie 2 : observations concernant les parties urbanisées

L'espace de gauche est l'objet d'un permis accordé de près de 200 logements collectifs, dont une part de logements sociaux. Prévu au PLU, ce projet fait parti du renforcement de la centralité de Querciolo.

L'espace de droite est constitué d'un jardin d'agrément entouré d'habitations au nord, au sud et à l'est. Son caractère stratégique est fortement questionné.



Source des reliefs : Agence d'urbanisme

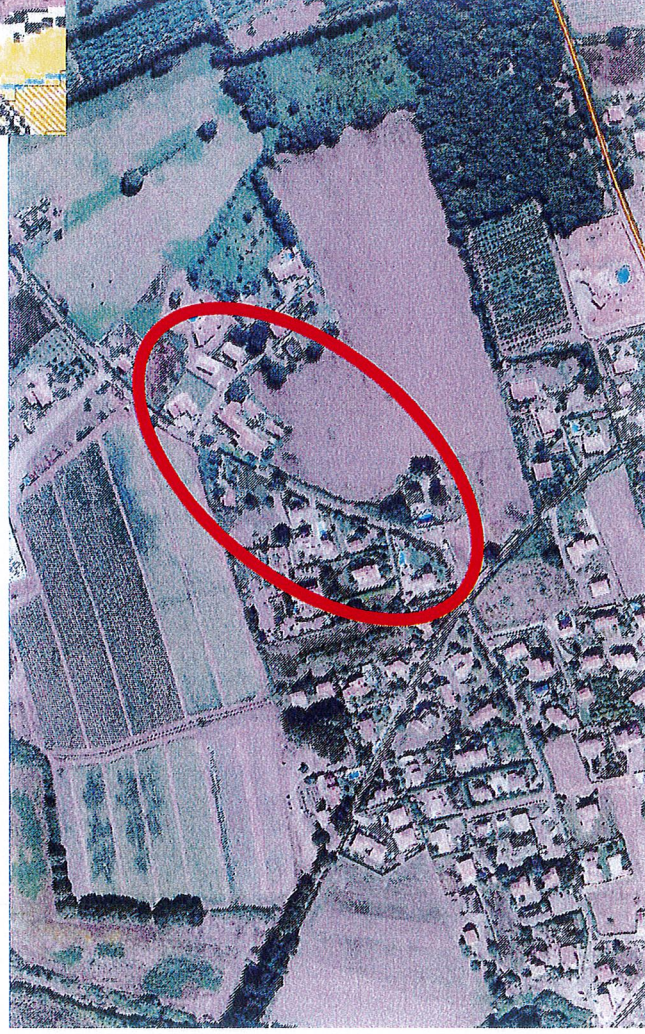
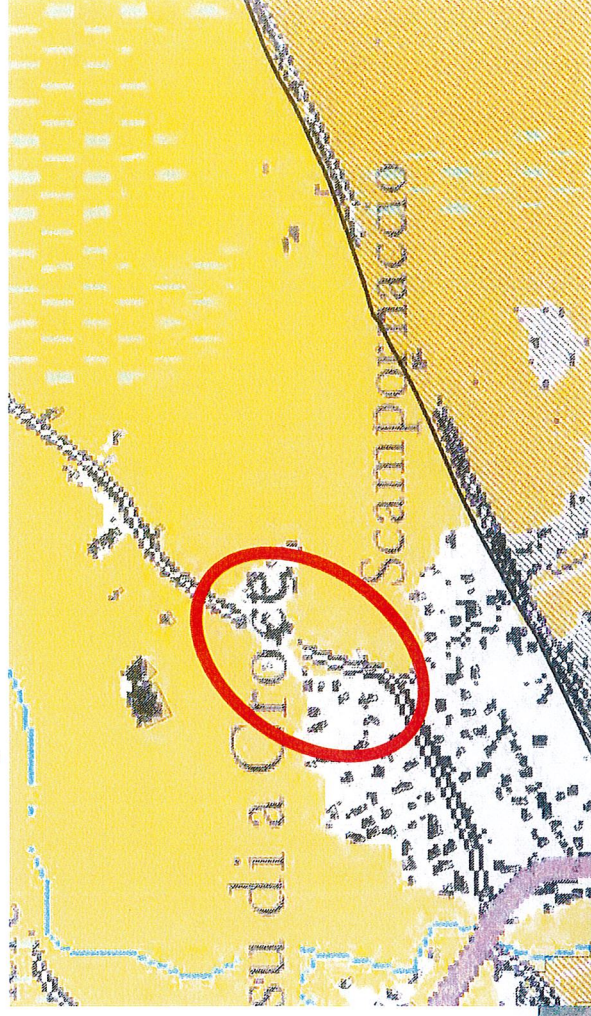
Espace Stratégique Agricole



Partie 2 : observations concernant les parties urbanisées

Ici, la délimitation des ESA semble erronée.

Les parties bâties sont plus marquées dans le virage au sud, au nord-est de la route et à l'est (sous le « oc » de Croce).

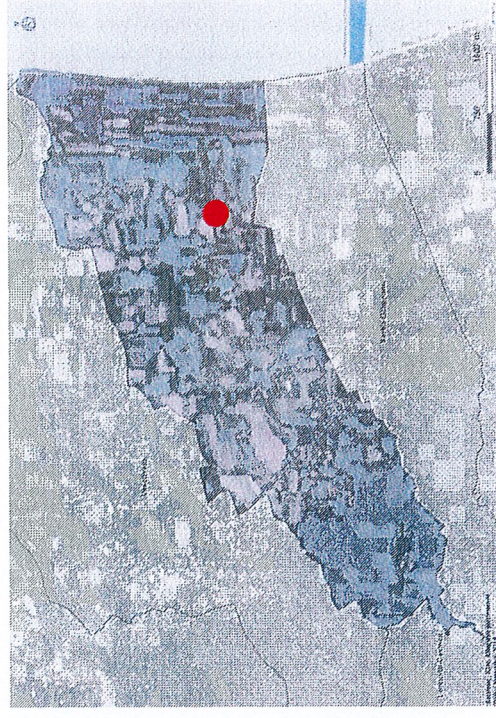
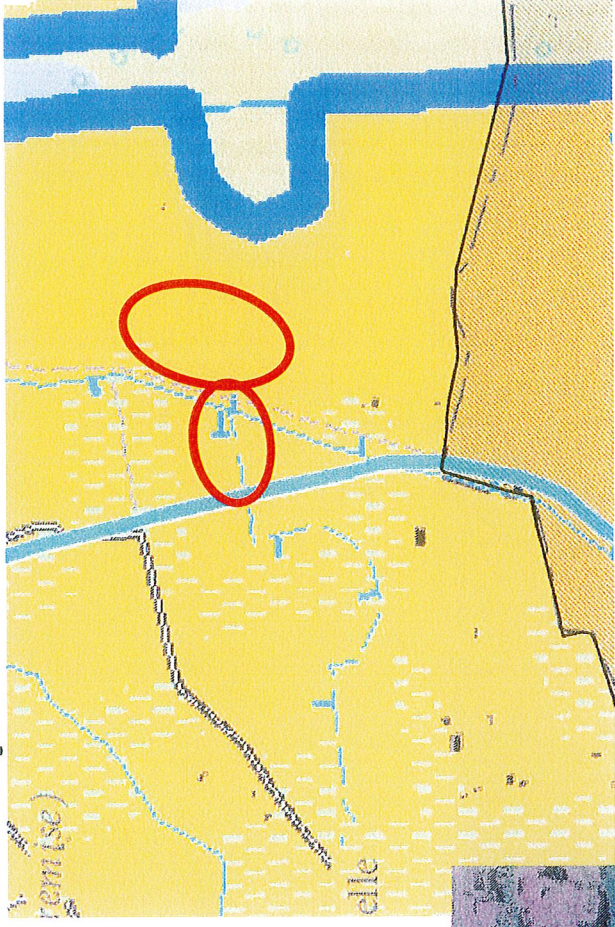


Partie 2 : observations concernant les parties urbanisées

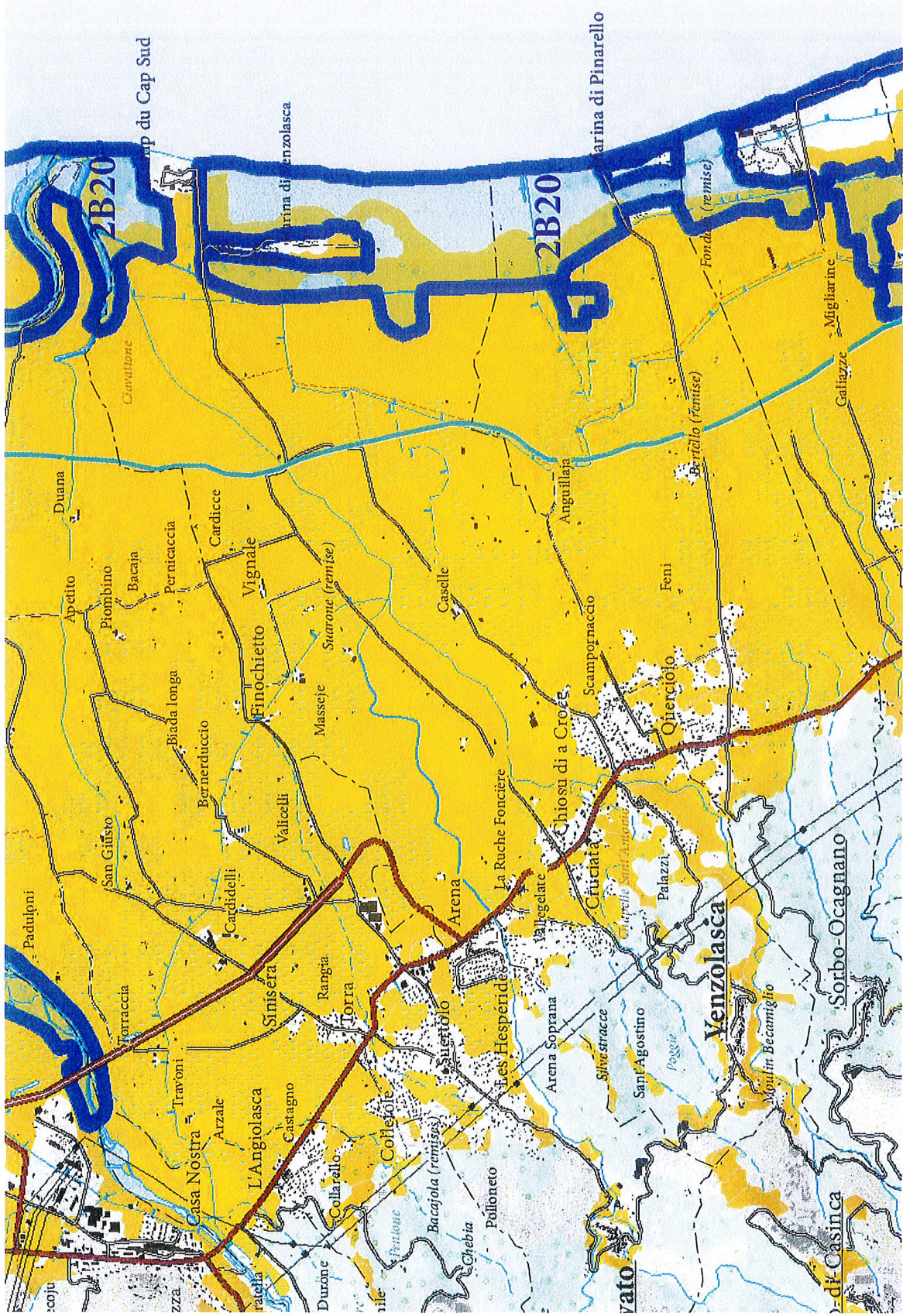
Ces surfaces sont utilisées à des fins de production d'énergie solaire.

Ces espaces n'ont plus, actuellement, de caractère agricole. Toutefois, nous nous interrogeons sur leurs classements pour un potentiel retour vers sa fonction originel.

In fine, un parc photovoltaïque peut-il être identifié comme un ESA ?



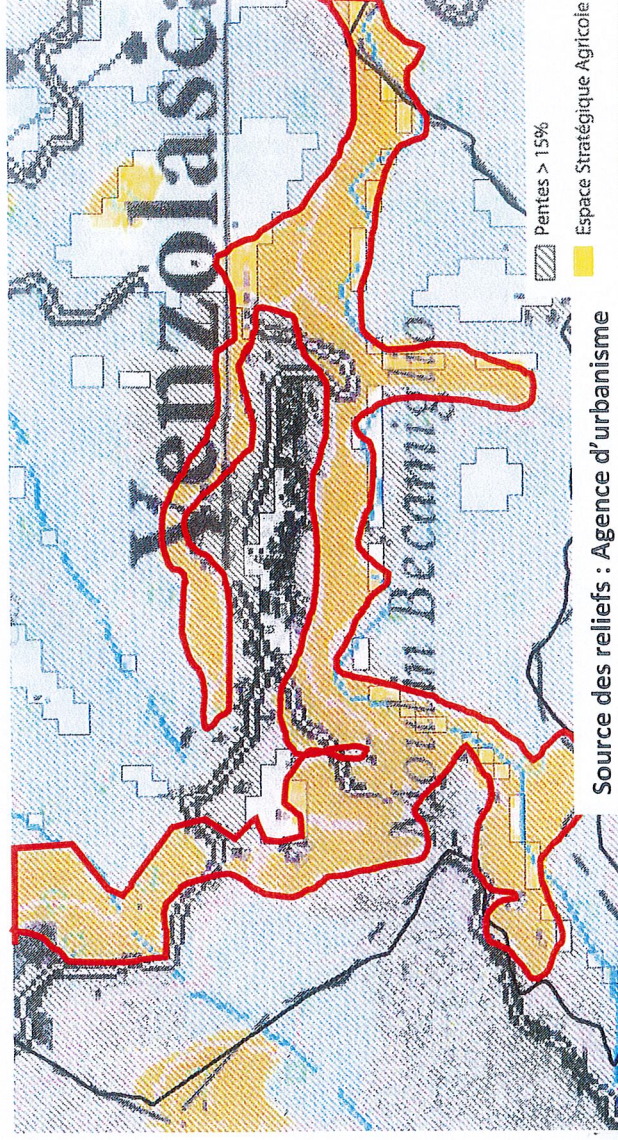
Partie 3 : observations concernant les espaces naturels et les fortes pentes



Partie 3 : observations concernant les fortes pentes

Les anciennes terrasses entourant le village historique se sont progressivement boisées. Les pentes sont très majoritairement supérieures à 15%. Les zones claires les plus proches du village sont défrichées pour limiter le risque incendie.

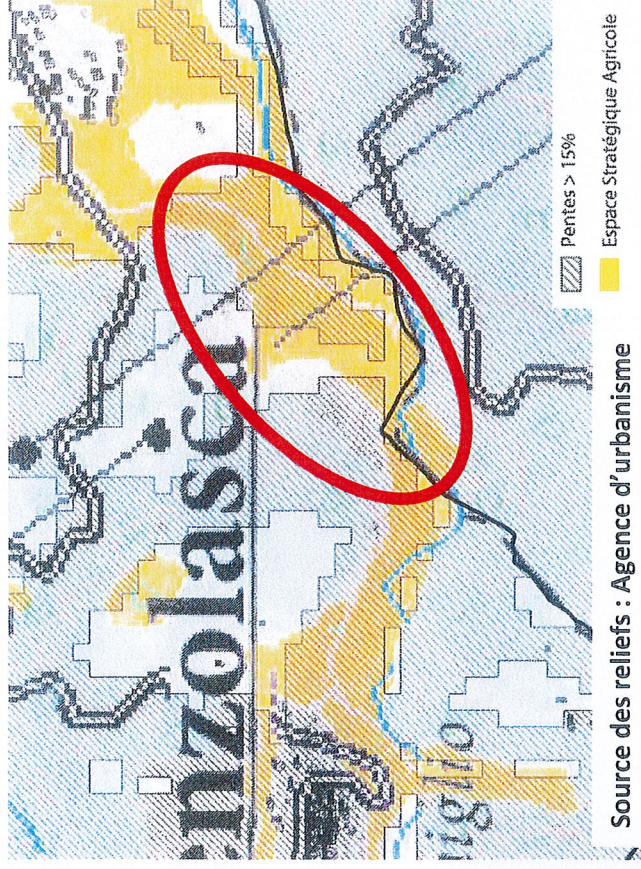
Le classement en ESA semble inapproprié en raison de la pente et des difficultés d'irrigation.



Partie 3 : observations concernant les fortes pentes

Ces parcelles étaient cultivées dans les années 1950. Elles présentent toutefois des pentes peu favorables, en grande majorité supérieures à 15%.

Si le classement en ESA semble inapproprié, un classement en terre agricole « simple » peu effectivement être envisagé pour une reconquête par un exploitant futur.



Source des reliefs : Agence d'urbanisme

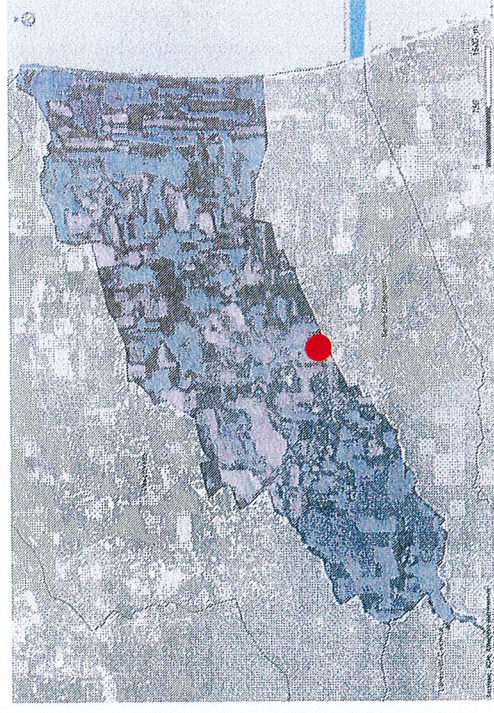
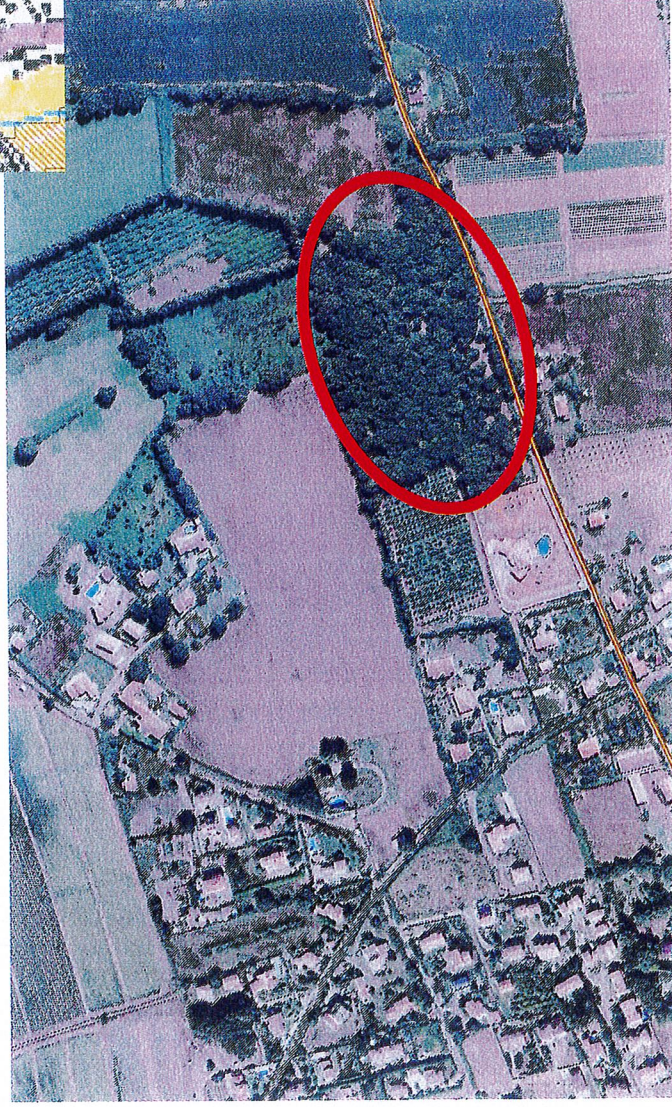
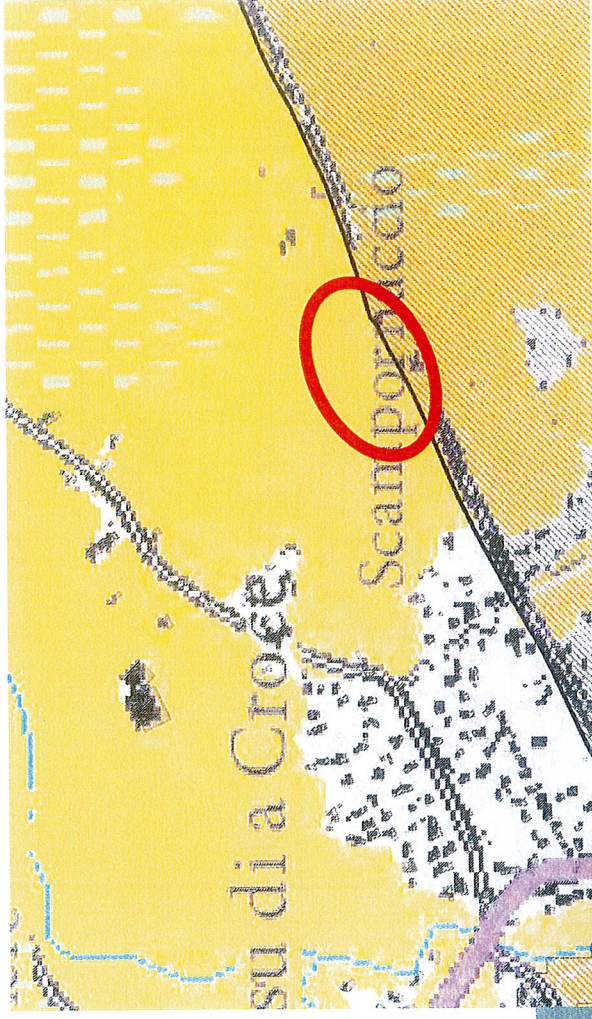


Partie 3 : observations concernant les espaces naturels

Il s'agit ici d'un espace servant de réservoir de biodiversité (zone refuge en milieu agricole) et de protection pour les espèces ornithologiques.

Le PLU actuel classe cet espace en EBC.

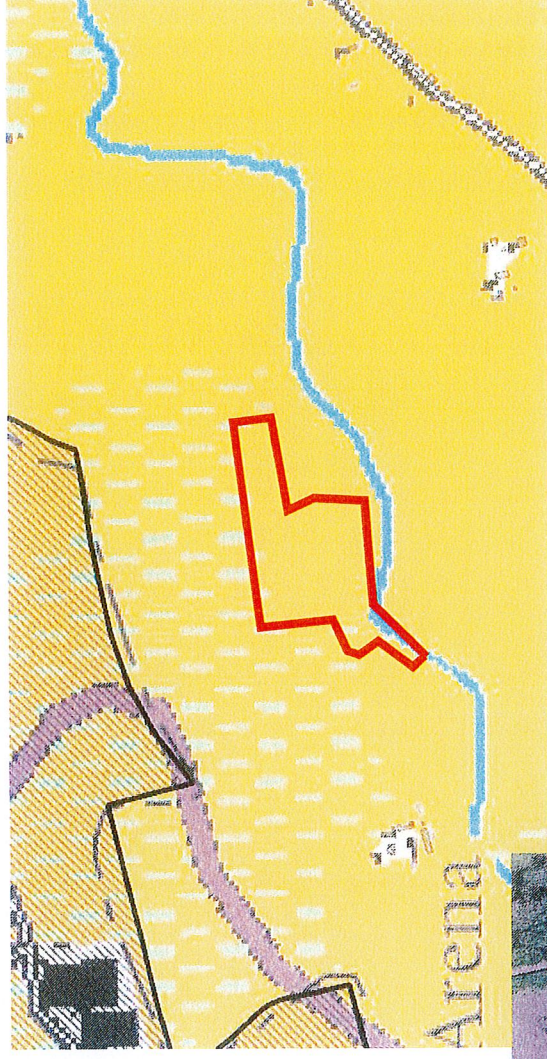
La plaine compte plusieurs de ces espaces, comme l'indiquent les quatre observations suivantes.



Partie 3 : observations concernant les espaces naturels

Il s'agit ici d'un espace servant de réservoir de biodiversité (zone refuge en milieu agricole) et de protection pour les espèces ornithologiques.

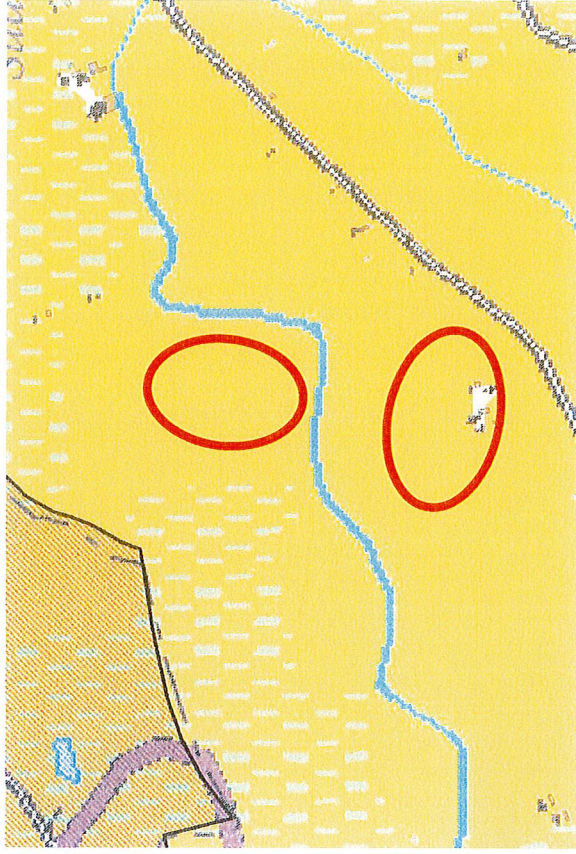
Le PLU actuel classe cet espace en EBC.



Partie 3 : observations concernant les espaces naturels

Il s'agit ici de deux espaces servant de réservoirs de biodiversité (zone refuge en milieu agricole) et de protection pour les espèces ornithologiques.

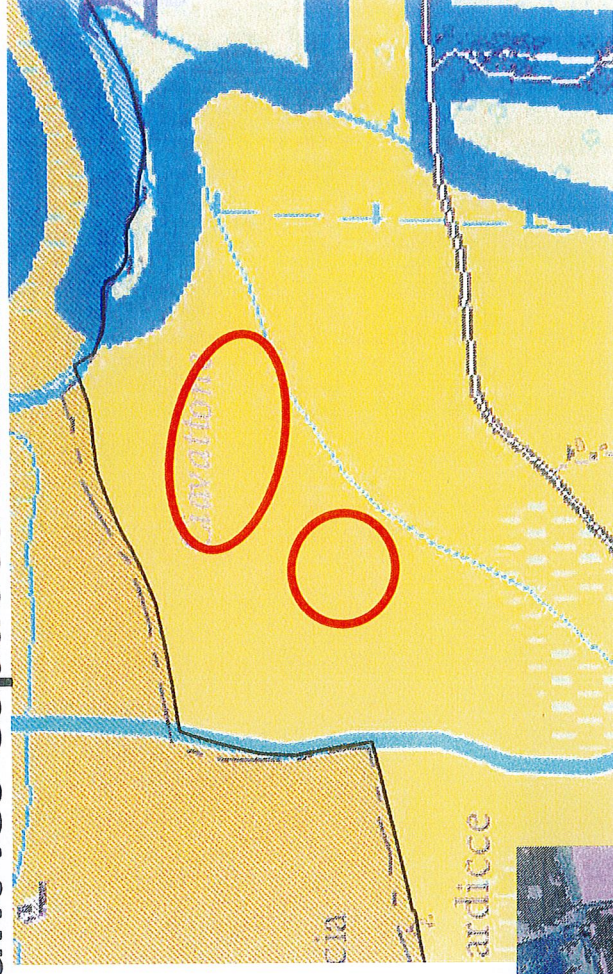
Le PLU actuel classe ces espaces en EBC.



Partie 3 : observations concernant les espaces naturels

Il s'agit ici de deux espaces servant de réservoirs de biodiversité (zone refuge en milieu agricole) et de protection pour les espèces ornithologiques.

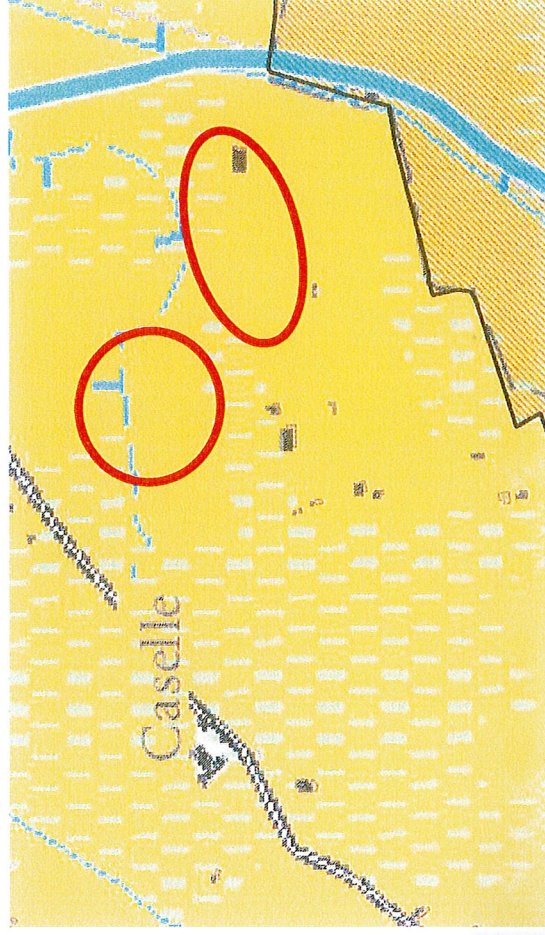
Le PLU actuel classe ces espaces en EBC.



Partie 3 : observations concernant les espaces naturels

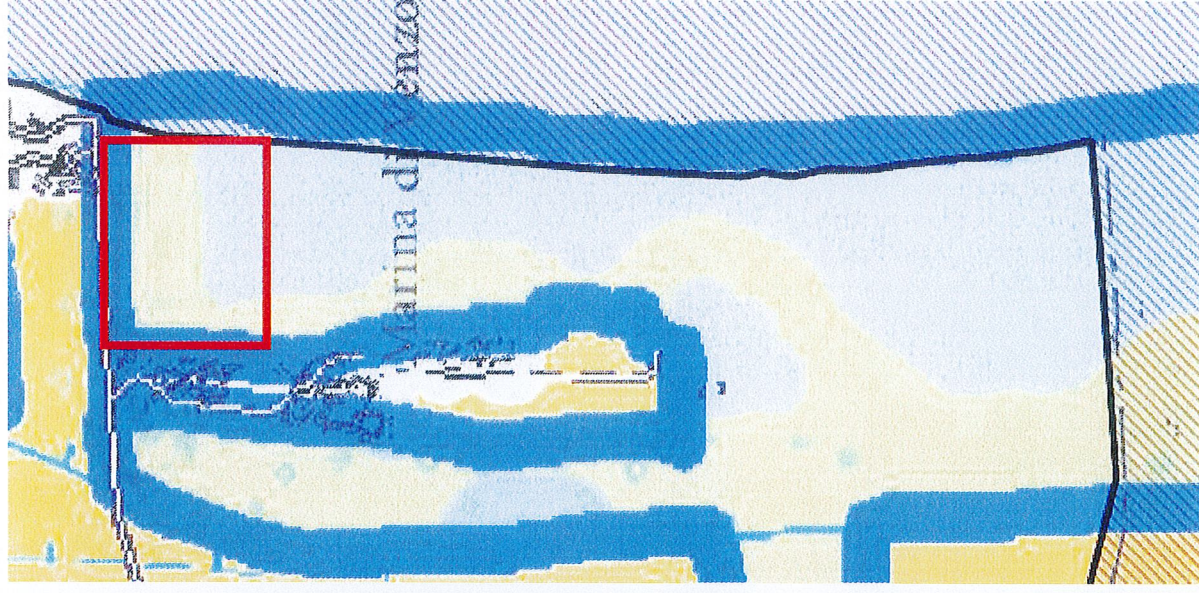
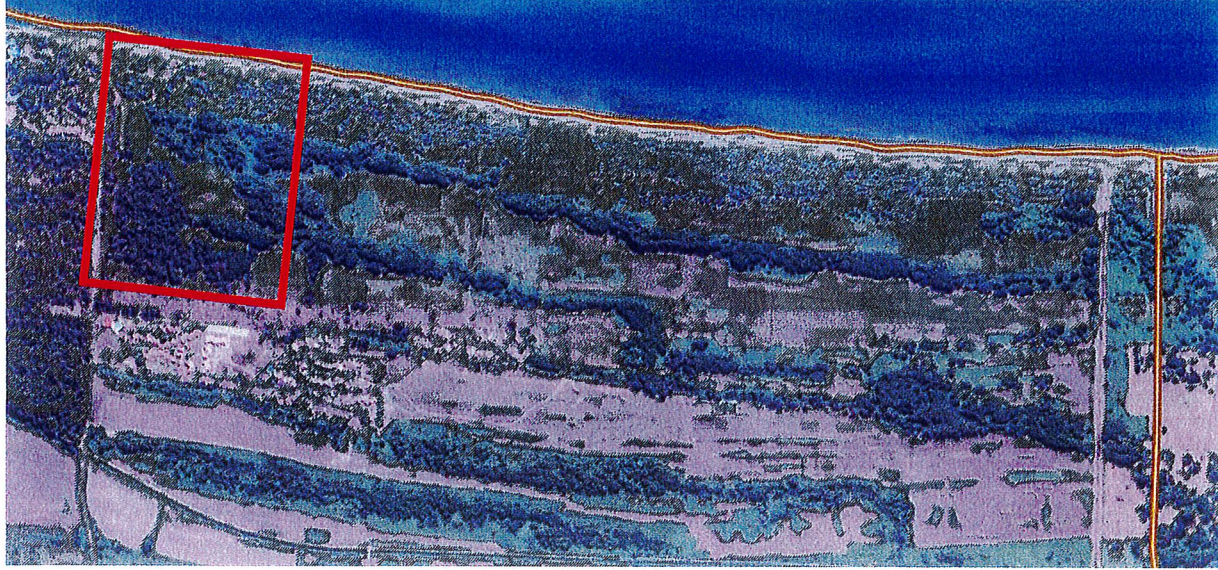
Il s'agit ici de deux espaces servant de réservoirs de biodiversité (zone refuge en milieu agricole) et de protection pour les espèces ornithologiques.

Le PLU actuel classe ces espaces en EBC.

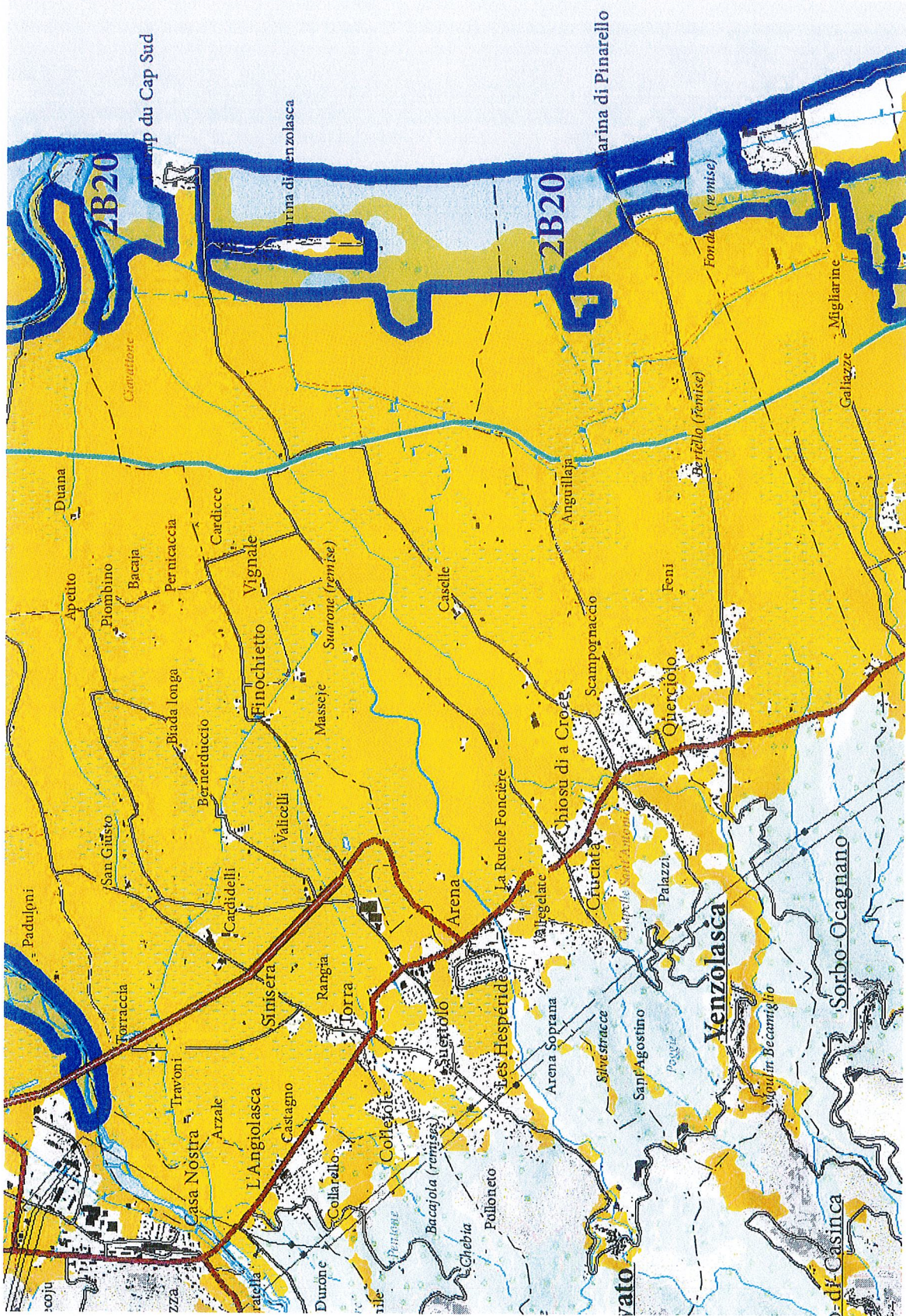


Partie 3 : observations concernant les espaces naturels

Système d'arrière-dune et espace de protection et de mise en valeur de genévriers endémiques. Espace aménagé et protégé par le Conservatoire du Littoral. Classement en EBC au PLU actuel.



Partie 4 : propositions de classement en ESA



Partie 4 : propositions de classement en ESA

Espaces agricoles séparés de l'arrière-dune par une haie bocagère.

Des éleveurs utilisent actuellement ces parcelles qui ne sont pourtant que partiellement identifiées en ESA.

